



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 219

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE

Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 5 octobre 2026, a adopté par voie de sa résolution 2026-10-223 le règlement numéro 219 décrétant une tarification d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle huitième jour d'octobre 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale, greffière-trésorière

